

Critères d'acceptabilité des photos d'identités

1- Format

La photo doit être un portrait d'identité, numérisé au format JPEG : scan d'une photo d'identité (200 DPI/PPP) ou prise de vue avec un appareil photo numérique, une webcam ou le cas échéant un téléphone mobile (2 Méga Pixels).

2 - Qualité de la photo

La photo doit être **nette, sans surcharge ou altération**.

3 – Couleur, luminosité et contraste

La photo **en couleurs** doit présenter **ni sur-exposition, ni sous-exposition** (éclairage de face, correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan).

4 - Fond

Le fond doit être uni, de **couleur claire**.

5 - Tête, visage et yeux

La tête doit être nue, les **couvre-chefs** sont **interdits**. Le visage doit être dégagé, les **yeux visibles** et ouverts (sans « yeux rouges »).

6 – Regard, position de la tête et expression

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif, la tête droite (expression neutre, bouche fermée). Il doit **fixer l'objectif**.

7 - Lunettes et montures

La monture ne doit pas masquer les yeux. Les **verres teintés** (ou colorés) sont **interdits**.

8 – Taille du fichier

Pour transmettre la photo dans Footclubs, la taille du fichier ne doit pas excéder **1,2 Méga Octets**.